



CONSEIL DE QUARTIER

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la sixième réunion du conseil d'administration du Conseil de quartier du Vieux-Limoilou, tenue le mercredi 20 septembre 2023 à 19 h, à la Villa Ringfield, 1185 rue La Sarre.

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote

| | |
|-----------------------|-----------------|
| Raymond Poirier | Président |
| Martin Claveau | Trésorier |
| Jason F. Ortmann | Secrétaire |
| Barbara Michel | Administratrice |
| Gabrielle Chagnon-Roy | Administratrice |
| Karim Chahine | Administrateur |
| Marjorie Ramirez | Administratrice |

ABSENCES :

| | |
|------------------|-----------------|
| Diane Charuest | Administratrice |
| Julie Bellavance | Vice-présidente |

IL Y A QUORUM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

| | |
|----------------|--|
| Anne Pelletier | Conseillère en consultations publiques |
| Jackie Smith | Conseillère municipale du district de Limoilou |

Outre les personnes mentionnées, 19 personnes ont assisté à la rencontre du 20 septembre 2023.

ORDRE DU JOUR

| | |
|---|---------|
| 1. Ouverture de l'assemblée, lecture et adoption de l'ordre du jour | 19 h |
| 2. Adoption des procès-verbaux du 17 mai et du 21 juin 2023 | 19 h 15 |
| 3. Période d'information de la conseillère municipale | 19 h 20 |
| 4. Période de questions et commentaires du public | 19 h 30 |
| 5. Période d'échanges : qualité de l'air dans Limoilou | 19 h 45 |
| 6. Période d'échanges : aménagement de la 9e Avenue | 20 h |
| 7. Période d'échanges : aménagement du Parc D'Iberville | 20 h 15 |
| 8. Période d'échanges : transport ferroviaire dans Limoilou | 20 h 30 |
| 9. Période de suivi des projets en cours | 20 h 45 |
| 10. Période d'échanges : appel de projet en sécurité routière 2024 | 20 h 45 |
| 11. Période d'échanges : appel de projets en sécurité routière 2024 | 20 h 50 |
| 12. Présentation du déroulement de la soirée citoyenne sur la qualité de l'air du jeudi 28 septembre 19h au Domaine Maizerets | 21 h |
| 13. Prise d'acte des rapports de suivi quant aux comités externes auxquels participe le conseil de quartier du Vieux-Limoilou | 21 h 05 |
| 14. Période de suivis des résolutions en attente de réponse | 21 h 20 |
| 15. Fonctionnement du conseil de quartier | 21 h 25 |
| • Correspondances | |
| • Trésorerie | |
| • Paiements à venir | |
| • Registraire des entreprises et Loi 25 (protection des renseignements personnels). | |
| 16. Divers | 21 h 30 |
| • Comité élargi sur la mobilité active sur l'axe Laurentienne | |
| 17. Levée de l'assemblée | 21 h 35 |

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée, lecture et adoption de l'ordre du jour

L'assemblée est ouverte à 19 h. Raymond Poirier souhaite la bienvenue aux membres, avant de faire la lecture de l'ordre du jour. Il propose l'ajout, au point *Divers* du point *Marche exploratoire sur le sentiment de sérénité dans le Vieux-Limoilou*.

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR JASON F.ORTMANN, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration du conseil de quartier d'adopter l'ordre du jour de la rencontre du 20 septembre 2023, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Adoption des procès-verbaux du 17 mai et du 21 juin 2023

Les membres ont eu l'occasion de corriger les procès-verbaux. Anne Pelletier mentionne que dans la résolution concernant le mode de publication des études de la Ville de Québec, à la page 15 du procès-verbal de juin, il est question de dates erronées. Cette résolution sera, elle aussi, corrigée.

RÉSOLUTION 23-06-32 CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 17 MAI 2023

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR GABRIELLE CHAGNON-ROY IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 17 mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 23-06-33 CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 21 JUIN 2023

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR GABRIELLE CHAGNON-ROY IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 21 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période d'information de la conseillère municipale

Jackie Smith, qui est de retour après un congé parental, prend la parole. Elle explique :

- Qu'un groupe a récemment fait circuler une pétition contre l'hébergement de type Airbnb dans Limoilou. La conseillère explique qu'en 2017, la Ville, après avoir consulté les citoyens, a pris la décision d'autoriser, dans certaines zones, l'hébergement de type Airbnb (maximum de 90 jours par année). La conseillère, en réponse à la pétition que plusieurs résidents de Limoilou ont signée, entend demander que la zone de Limoilou soit retirée de la liste de celles où l'hébergement touristique de type Airbnb est permis. Les propriétaires qui s'adonnent déjà à ce type de location pourront, cela dit, continuer de proposer leurs logements aux touristes. Les administrateurs entendent se réunir pour réfléchir à la question du logement dans le quartier.

À la question d'une administratrice, Jackie Smith répond que la Ville est ouverte à restreindre l'hébergement de type Airbnb. Une administratrice se demande si la restriction de l'hébergement de type Airbnb pourrait contribuer à la réduction de l'itinérance à Québec. Le cas échéant, elle pense que cet argument pourrait donner de la puissance aux interventions de Jackie Smith. Un citoyen déplore le fait que les locataires ne puissent pas vraiment connaître les anciens prix des logements qu'ils convoitent.

- Qu'elle a pris connaissance de la présentation de la Ville au sujet des ruelles. Selon elle, la Ville ne souhaite pas municipaliser les ruelles parce que cette initiative serait trop coûteuse. La municipalité, en outre, modifiera ses programmes de revitalisation des ruelles. La conseillère se dit déçue de ces décisions.
- Qu'elle a demandé la démission du PDG du Port de Québec à la suite de la campagne d'échantillonnage de l'organisation, qui n'a révélé aucun dépassement en matière de nickel. La conseillère juge que le PDG a conduit son équipe à embellir la réalité, brisant ainsi le lien de confiance, déjà fragile, entre le Port et la population. Depuis cette intervention, Olivier Lemieux, journaliste de Radio-Canada, s'affaire à broser un portrait de la qualité de l'air dans les quartiers de la basse-ville.

- Que plusieurs dossiers la conduisent à confronter l'administration municipale, ce qui peut nuire à ses relations avec le maire. Elle se demande si elle devrait poursuivre les revendications, notamment en lien avec la qualité de l'air ou la piste cyclable sur la 4^e Avenue, ou choisir de se ranger du côté de l'administration Marchand. Un administrateur mentionne que tous les dossiers qui concernent la qualité de l'air et le cyclisme lui tiennent à cœur. Pour Martin Claveau, les actions de la conseillère municipale devraient être guidées par le sens commun des résidents du Vieux-Limoilou. Il convient toutefois qu'il n'est pas facile, pour une conseillère qui n'est pas attachée au parti au pouvoir, de contredire les décisions du maire.

4. Période de questions et commentaires du public

Un citoyen, qui habite la 8^e Rue, déplore que l'un des locaux de la bâtisse qui fait face à chez lui soit loué à un grand groupe (35 personnes environ) particulièrement bruyant. Cette situation compromet son intimité, et il se demande comment réagir. Il se demande si le groupe pourrait être relocalisé, ou si les personnes qui font partie de ce groupe pourrait se réunir dans le stationnement plutôt qu'en face du bâtiment. Une administratrice explique que la fermeture du Carrefour Saint-Pascal-de-Maizerets a mis plusieurs organismes à la rue. Elle invite le citoyen à communiquer directement avec le responsable de l'organisme. Jackie Smith, pour sa part, invite le citoyen à appeler le 3-1-1. Si les démarches du citoyen échouaient, le conseil de quartier tenterait de le mettre en relation avec les responsables de l'organisme.

5. Période d'échanges : qualité de l'air dans Limoilou

Raymond Poirier mentionne qu'en juin 2023, le conseil de quartier, avec le député de Jean-Lesage et d'autres organismes du quartier, a réagi à la parution du rapport d'un chimiste indépendant qui a analysé les impacts et la nature des émissions de l'usine White Birch. Cette sortie publique avait pour objectif de sensibiliser les élus et le gouvernement du Québec aux impacts de l'usine, dont le certificat d'assainissement devait être renouvelé en 2023.

À la suite de cette sortie, le conseil de quartier a adopté une résolution demandant à la Ville d'appuyer, notamment, ses demandes au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Selon la municipalité, le MELCCFP ferait le suivi des signalements qui lui seraient adressés. En outre, il serait l'instance la mieux outillée pour réagir à pareille situation, et faire en sorte de résoudre les enjeux de nuisance récurrents. Le MELCCFP serait d'ailleurs bien au vent des problèmes associés à la White Birch, et aurait déjà fait des suivis à ce sujet. La Ville, quant à elle, ne serait pas en mesure de différencier les nuisances associées à un processus industriel normal et celles résultant d'une défaillance. Les administrateurs entendent faire parvenir le rapport du chimiste indépendant à la Ville.

RÉSOLUTION 23-06-34 CONCERNANT LE CERTIFICAT D'ASSAINISSEMENT DE L'USINE WHITE BIRCH #2

CONSIDÉRANT la résolution 23-04-19 soumise par le conseil de quartier;

CONSIDÉRANT la réponse obtenue de la part de Mme Geneviève C. Lévesque, directrice de section du Service de la prévention et qualité du milieu, en ce qui a trait spécifiquement au certificat d'assainissement de l'usine White Birch :

« Le MELCCFP est l'instance qui a le plus de pouvoir pour travailler avec l'industrie afin de résoudre les enjeux de nuisances récurrents. Nous les savons bien informés de la situation et, selon ce qui nous a été confirmé, ils font les suivis des signalements qui lui sont adressés. Cependant, le MELCCFP demeure le mieux placé pour faire état des suivis qu'ils ont réalisés à ce sujet. L'entreprise WB dispose d'un certificat d'autorisation (CA) dûment délivré par le MELCCFP.

La Ville de Québec peut difficilement distinguer les odeurs habituelles du processus industriel pour lequel l'entreprise détient les autorisations de celles qui se seraient produites à la suite de défaillances. Bien que l'article 5 du R.V.Q. 1006 du Règlement sur les nuisances permet d'intervenir sur la propagation d'une odeur nauséabonde d'une sortie de ventilation d'usage industriel, nous référons toujours les citoyens vers le ministère de l'Environnement, laquelle est l'autorité compétente, lorsque la conformité d'un certificat d'autorisation est questionnée et possiblement non respectée. »

CONSIDÉRANT que la réponse obtenue de la part de la Ville de Québec ne satisfait pas les administrateurs et administratrices, dans le contexte où l'essentiel de la résolution précisait que peu, à l'heure actuelle, était demandé par le MELCCFP dans son certificat d'autorisation quant à la White Birch, et qu'ainsi ceux-ci et celles-ci souhaitait plutôt obtenir réponse sur le soutien potentiel à obtenir de la Ville de Québec quant à, justement, la nécessité d'éviter un renouvellement à l'identique dudit certificat;

CONSIDÉRANT que, à titre de rappel, selon une analyse indépendante réalisée par l'expert Slavko Sebez à partir de données publiques fournies par l'usine White Birch et rendue publique en juin 2023, il appert que la papetière passe sous le radar de nombreux rapports relatifs à la qualité de l'air alors que celle-ci rejette dans l'atmosphère plusieurs polluants;

CONSIDÉRANT que, comparativement à l'Incinérateur de Québec, sur une base annuelle, la White Birch émet : 76 fois plus de composés organiques volatils (COV); 5 fois plus de monoxyde de carbone (CO); 3 tonnes de plus de particules fines (PM10); 60 tonnes de plus de particules en suspension totale (PST);

CONSIDÉRANT qu'en matière de monoxyde d'azote, la White Birch rejette l'équivalent de 12744 voitures faisant 10 000 km par année;

CONSIDÉRANT qu'en matière de particules fines, la White Birch émet annuellement une quantité équivalente à celle qu'émettraient 2328 poêles à bois à granules certifiés;

CONSIDÉRANT qu'à l'exception des particules en suspension totales, du soufre résiduel et du dioxyde d'azote, aucune des matières précédemment mentionnées n'est régie par une norme spécifique à l'intérieur de l'actuelle attestation d'assainissement;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) n'impose, dans ladite attestation, qu'une seule campagne d'échantillonnage par an, ce qui correspond à environ 12 heures de mesures aux cheminées par année;

CONSIDÉRANT l'enjeu important relatif à la qualité de l'air auquel fait face la population limouloise, et qui est largement documentée;

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR JASON F.ORTMANN, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou :

DÉPLORE que l'administration municipale ne semble pas préoccupée par le fait que le certificat d'autorisation (CA) dûment délivré par le MELCCFP n'impose à l'usine White Birch qu'une seule campagne d'échantillonnage par an, et et cela pour uniquement une portion des contaminants émis par l'usine dans un contexte où l'impact sur la qualité de l'air de la papetière dépasse largement ledit contaminant;

ESPÈRE un appui de la Ville de Québec afin que celle-ci, conjointement aux citoyennes et citoyens des quartiers limitrophes, ainsi qu'avec le député provincial de la circonscription concernée, relaie ces préoccupations à la fois au fonctionnaires du MELCCFP ainsi qu'aux équipes de l'usine White Birch, par le biais des comités ou des instances pertinentes;

ESPÈRE compter sur l'appui de la Ville de Québec pour que le renouvellement du certificat d'autorisation par le MELCCFP prenne en considération l'impact réel de l'usine White Birch sur la qualité de l'air à Limoilou, et amène le MELCCFP à faire profiter de ce levier supplémentaire afin d'amener la papetière à agir favorablement pour le bien-être de ses voisins résidentiels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À la question d'un citoyen, Raymond Poirier répond qu'il est exclu de demander à la White Birch de quitter le quartier. Marjorie Ramirez rappelle que des représentants de l'usine participent aux rencontres du CICEL. Aucun citoyen ni élu n'est toutefois membre de ce comité.

Raymond Poirier explique que les citoyens qui constatent la présence d'odeurs anormales ne savent plus s'ils doivent communiquer avec le 3-1-1 ou avec Urgence Environnement, qui se relancent la balle, possiblement sans comptabiliser les plaintes. À la résolution que le conseil de quartier a adoptée en avril 2023, la Ville a répondu qu'elle orientait les citoyens vers l'instance qu'elle jugeait la plus à même de traiter leurs requêtes. La municipalité reconnaissait toutefois la complexité de la prise en charge des signalements, notamment en raison de la délicatesse du partage des responsabilités entre et le MELCCFP et la Ville, qui souhaite offrir à ses équipes de meilleurs outils pour prendre en charge les plaintes de façon claire et efficaceⁱⁱ.

Raymond Poirier mentionne que la Ville a récemment dévoilé son plan d'action pour une qualité de l'air extérieur plus saine. Le président aimerait que les données qui n'ont pas été présentées dans le cadre des récentes séances d'informations fassent l'objet d'une nouvelle présentation. Raymond Poirier propose aux administrateurs d'adopter une résolution à cet effet.

RÉSOLUTION 23-06-35 CONCERNANT UNE PRÉSENTATION PUBLIQUE DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE DE LA VILLE DE QUÉBEC CONCERNANT LA QUALITÉ DE L'AIR À LIMOILOU

CONSIDÉRANT que les séances d'information publiques autour des rapports du Groupe de travail sur les contaminants atmosphériques, ainsi que Mon environnement, ma santé, ont attiré plusieurs dizaines de personnes lors de présentations vulgarisées;

CONSIDÉRANT que, au-delà du Plan d'action proposé par la Ville de Québec et présenté en conférence de presse, le projet relatif à la qualité de l'air piloté par l'administration municipale compte de multiples données et mesures, détaillés au fil d'un rapport de plusieurs centaines de pages;

CONSIDÉRANT que le conseil de quartier voit une grande valeur ajoutée à de l'information scientifique vulgarisée ainsi qu'à la mise en disponibilité d'experts ayant produit ces analyses à la population;

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DUMENT APPUYÉE PAR MARJORIE RAMIREZ, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou :

SUGGÈRE à la Ville de Québec d'organiser cet automne, dans Limoilou, une présentation publique des résultats et mesures obtenues lors du projet qu'elle a menée concernant la qualité de l'air dans Limoilou-Basse-Ville.

INDIQUE que les conseils de quartier du Vieux-Limoilou est disposé à collaborer à l'organisation de cet événement, comme il l'a fait en mars 2023 avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs à l'occasion de la présentation publique des résultats d'analyse du Groupe de travail sur les contaminants atmosphériques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Période d'échanges : aménagement de la 9e Avenue

Raymond Poirier explique que la 9^e Avenue, qui devient une véritable piste de course entre la 1^{re} Rue et le centre Horizon, mériterait d'être réaménagée. La majorité des citoyens que le conseil de quartier a consultés en 2019 considère d'ailleurs que la 9^e Avenue est peu sécuritaire et que son réaménagement devrait être prioritaire. C'est parce qu'une voiture est récemment entrée en collision avec le balcon d'une jeune famille résidant sur l'artère que les administrateurs ont eu l'idée de suggérer à la Ville de concevoir un projet de réaménagement. Raymond Poirier propose aux administrateurs d'adopter une résolution à cet effet.

RÉSOLUTION 23-06-36 CONCERNANT LE RÉAMÉNAGEMENT ET LA DÉMINÉRALISATION DE LA 9E AVENUE

CONSIDÉRANT que, pour plusieurs citoyennes et citoyens, l'aménagement de la 9e Avenue soulève de nombreuses préoccupations liées, notamment, à la sécurité ;

CONSIDÉRANT que la largeur et l'ampleur de l'artère figurent en tête de ces questionnements: avec deux voies dédiées au stationnement et presque quatre voies dédiées à la circulation, l'artère est très large — cela, dans un contexte où un aménagement standard, avec deux voies de circulation, suffirait amplement à combler les besoins actuels quant au débit automobile ;

CONSIDÉRANT qu'une artère trop large est un facteur important d'accroissement et d'intensification de la vitesse automobile ;

CONSIDÉRANT que la vitesse automobile est en cause dans divers incidents ponctuels qui surviennent sur l'artère ou à proximité de celle-ci — le dernier en date relayé au conseil de quartier remontant à juin 2023, alors qu'un véhicule a frôlé une famille (deux adultes et un enfant) qui travaillait à fleurir l'avant de leur demeure, pour arrêter sa course sur leurs plates-bandes ;

CONSIDÉRANT que la largeur de l'artère rend difficile sa traversée pour les piétons ;

CONSIDÉRANT que l'idée de réaménager la zone était jugée prioritaire par 46,3 % des personnes sondées dans le cadre de la consultation publique menée par le conseil de quartier et Votepour.ca en 2018-2019, et que ce même chantier avait obtenu une note de priorisation de 6,9 sur 10 parmi vingt propositions d'actions ;

CONSIDÉRANT que l'artère est placée à un endroit stratégique, sur le plan environnemental — notamment considérant la qualité de l'air, alors qu'elle fait directement face à d'importants émetteurs de polluants tels que l'autoroute Dufferin-Montmorency, la White Birch et les installations du Port de Québec et de ce fait que l'espace laisser vacant et déminéralisé dans le contexte d'un réaménagement pourrait favoriser la bonification du boisé existant et augmenter son impact ;

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DUMENT APPUYÉE PAR BARBARA MICHEL, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou :

SUGGÈRE à la Ville de Québec que, pour des motifs liés à la sécurité routière ainsi qu'à la qualité de l'air et la lutte aux îlots de chaleur, la possibilité d'un réaménagement et d'une déminéralisation partielle de la 9e Avenue soit analysée, en vue d'une potentielle réalisation de ces travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Un citoyen pense qu'un îlot pourrait être aménagé au milieu de la 9e Avenue.

7. Période d'échanges : aménagement du Parc D'Iberville

Martin Claveau rappelle que des citoyens ont récemment fait part à la Ville de leur désir de voir une partie du parc d'Iberville se transformer en jardin communautaire. Plusieurs résidents du secteur ont réagi à la décision de la municipalité de mener à bien ce projet. Les travaux ont débuté; un jardin sera aménagé tout au milieu du parc. Il prendra 40 % de l'espace. Le conseil de quartier aimerait que les espaces restants, actuellement sans vocation particulière, soient aménagés de façon à répondre aux besoins de citoyens. Il veut acheminer à la Ville une résolution à cet effet.

RÉSOLUTION 23-06-37 CONCERNANT LE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC D'IBERVILLE

CONSIDÉRANT que la prise de décision quant à l'aménagement du Parc D'Iberville n'a pas été soumise à un processus de consultation publique;

CONSIDÉRANT que, malgré la séance d'information préalable, plusieurs usagers et usagères du Parc D'Iberville ont pris conscience de l'impact et de l'importance de la transformation projetée du parc vers un jardin communautaire avec l'amorce des travaux au début du mois de septembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'après avoir pris la mesure, sur le terrain, de ce que le 40% annoncé représente - de l'abstrait des plans au concret du terrain, de nombreux usagers et usagères craignent que la possibilité de pratique de sports de groupe ne soit sévèrement limitée par la mise en place du jardin communautaire;

CONSIDÉRANT que la surface gazonnée du Parc D'Iberville était prisée par ses usagers et usagères pour la pratique de sports et d'activités récréative;

CONSIDÉRANT qu'aucun espace vert équivalent n'étant accessible à moins de 1km de marche du parc - Parc Ferland (1,3km), Parc de l'Anse-à-Cartier (1,6km), Parc de la Pointe-aux-Lièvres (1,5km) ou encore Parc Victoria (1,8km);

CONSIDÉRANT que le parc le plus rapproché, le Parc Gilles-Lamontagne (650m) ne possède pas de surface gazonnée équivalente;

CONSIDÉRANT que, déjà, des infrastructures et espaces permettant la pratique de sports extérieurs sont peu nombreux dans le quartier, et à distance de marche se rapprochant ou dépassant 1 km pour la population du secteur sud de Limoilou;

CONSIDÉRANT que, dans le passé, des enfants et des adolescents s'étaient mobilisés au conseil de quartier afin de demander l'accès ou la mise en place d'un skate-parc dans le Vieux-Limoilou, dans un contexte où le seul qui leur est actuellement accessible à proximité est au Parc Victoria, situé à 1,5 km de marche du coeur de Limoilou (parc Sylvain-Lelièvre) et dont l'accès nécessite la traversée d'une autoroute;

CONSIDÉRANT qu'en dehors des cours d'école, aucun terrain n'est accessible librement aux enfants et adolescents pour la pratique de sports de rue, et que la pratique de sports sur les artères municipale est peu sécuritaire;

CONSIDÉRANT que dans le pourtour du Parc D'Iberville, il existe divers espaces non-utilisés, propriété soit de la Ville de Québec, soit du Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que ces espaces à proximité du Parc D'Iberville pourraient être mobilisés afin d'augmenter l'espace disponible pour des activités à caractère sportif, afin de contrebalancer l'impact de la mise en place du jardin communautaire sur la pratique de celles-ci;

CONSIDÉRANT que des financements gouvernementaux sont disponibles actuellement pour améliorer l'accès aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air partout au Québec;

CONSIDÉRANT que le conseil de quartier reconnaît l'importance d'augmenter l'accès à des jardins communautaires pour la population limouloise et ne souhaite pas voir le projet en cours suspendu;

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DUMENT APPUYÉE PAR MARTIN CLAVEAU, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou :

SE QUESTIONNE quant au processus décisionnel qui a mené à l'organisation d'une séance d'information, dans laquelle la prise de décision était déjà effectuée, plutôt que de la mise en place d'un processus de consultation dans lesquels les préoccupations de la population quant au retrait de la surface gazonnée multifonctionnelle, autant que l'attachement de ceux-ci et celles-ci au Parc D'Iberville aurait pu être exprimée;

DEMANDE à l'administration municipale de prendre en considération le manque d'infrastructures sportives extérieures dans le secteur Vieux-Limoilou.

SUGGÈRE à la Ville de Québec d'évaluer des options pouvant permettre d'augmenter la superficie accessible aux enfants et aux familles dans le Parc D'Iberville comme, à titre d'exemple, en revoyant l'aménagement séparant l'espace du parc de la surface gazonnée entourant la station de pompage de la rue des Sables;

PROPOSE à l'administration municipale d'évaluer la possibilité de mettre en place des infrastructures récréatives, dont par exemple un skatepark et un terrain de basketball de rue dans les espaces non-utilisés situés dans le pourtour et en-dessous des bretelles de l'autoroute Dufferin-Montmorency, et d'amorcer des pourparler avec le ministère des Transports du Québec afin d'en permettre l'usage à cet effet;

ESTIME qu'aucun de ces aménagements supplémentaires ne doit toutefois être réalisé à même la balance de surface gazonnée déjà existante sur le territoire du Parc D'Iberville;

INDIQUE que le Gouvernement du Québec a lancé en juin 2023 son Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air, et qu'à terme, l'administration provinciale s'est engagée à investir 1,5 milliards de dollars sur les 10 prochaines années afin de soutenir la réalisation de nouveaux projets autant que la réfection d'infrastructures existantes, et que ce fonds, à titre d'exemple, pourrait permettre de financer, en tout ou en partie, la mise en place d'un terrain de basketball et d'un skatepark.

Enfin, le conseil de quartier EST DISPOSÉ à participer de façon active à cette réflexion, et à mobiliser des citoyens et citoyennes intéressés par le développement de ce type d'activité dans le secteur du Parc D'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À la question d'une citoyenne, Anne Pelletier répond que les consultations publiques servent à prendre le pouls des citoyens dans l'objectif de peaufiner un projet. Les séances d'informations, elles, servent à échanger avec les citoyens au sujet d'un projet déjà cané, mais qui pourrait être modifié *in extremis*. C'est près de 2000 citoyens, incluant les administrateurs du conseil de quartier, qui ont été invités à participer à la séance d'informations portant sur le jardin communautaire du parc d'Iberville. L'invitation, par ailleurs, comprenait tous les renseignements nécessaires pour bien comprendre le projet.

Martin Claveau déplore la décision de la Ville d'hypothéquer une si grande partie du parc. Il aimerait comprendre pourquoi c'est ce projet qui a été imaginé. Pour lui, une consultation aurait pu avoir lieu préalablement à la prise de décision.

Jackie Smith rappelle que le jardin communautaire n'occupera pas toute la surface du parc.

8. Période d'échanges : transport ferroviaire dans Limoilou

Raymond Poirier mentionne qu'un journaliste, curieux de savoir si le transport ferroviaire préoccupait les administrateurs de Limoilou (Lairet, Maizerets et Vieux-Limoilou), a communiqué avec le conseil de quartier. Les membres des trois conseils aimeraient, en effet, connaître la nature des marchandises transportées par train dans Limoilou. Ils aimeraient, en outre, connaître la fréquence de passage des matières dangereuses.

RÉSOLUTION 23-06-38 CONCERNANT L'ACCÈS À DE L'INFORMATION CONCERNANT LA NATURE DES MARCHANDISES TRANSPORTÉS PAR TRAIN DANS LE SECTEUR LIMOILOU

CONSIDÉRANT qu'au fil des années, la population limouloise s'est montrée préoccupée par la nature des marchandises transportées par voie ferroviaire dans le quartier - préoccupation qui avait même mené des citoyens en 2014 à mettre en place du comité de vigilance ferroviaire;

CONSIDÉRANT qu'en dehors d'analyses prospectives quant au transport ferroviaire réalisées dans le cadre du projet Beauport 2020 / Laurentia, les personnes résidant à Limoilou n'ont jamais eu accès à quelque information quant au transit ferroviaire;

CONSIDÉRANT que la voie ferroviaire, dans le Vieux-Limoilou, passe à grande proximité de zones résidentielles, d'institutions d'enseignement primaire, secondaire et collégial ou encore de garderies et CPE;

CONSIDÉRANT que l'absence actuelle d'information alimente l'inquiétude des citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT que les compagnies ferroviaires ont l'obligation de fournir aux municipalités des rapports annuels concernant les matières dangereuses qu'elles transportent sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que dans son Ordre no. 36, mis à jour en 2016, Transport Canada permet aux municipalités de rendre public ces rapports annuels à la discrétion du responsable des mesures d'urgence ou d'un autre fonctionnaire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que trois municipalités québécoises - Montmagny, Lac-Mégantic et Sherbrooke - rendent disponible cette information à leurs citoyennes et citoyens;

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR JASON F. ORTMANN, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou :

SOUHAITE, dans un esprit de transparence et afin d'éviter à la population du quartier des inquiétudes inutiles, obtenir de la part de la Ville de Québec plus d'information concernant les matières dangereuses possiblement transportées sur rail à proximité du quartier, en respect des prérogatives énoncées dans l'Ordre no. 36 de Transports Canada et à l'image des actions réalisées par les municipalités de Montmagny, Lac-Mégantic et Sherbrooke.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Période de suivi des projets en cours

Raymond Poirier mentionne que le conseil de quartier a déposé plusieurs projets dans les derniers mois. Il rappelle, en outre, que des dépenses seront associées à l'organisation de la soirée du 28 septembre portant sur le projet Limoil'Air. Il propose aux administrateurs d'adopter une résolution à cet effet.

RÉSOLUTION 23-06-39 CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ASSOCIÉES À L'ORGANISATION DE LA SOIRÉE DU 28 SEPTEMBRE (PROJET LIMOIL'AIR)

CONSIDÉRANT

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR MARTIN CLAVEAU, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Raymond Poirier rappelle que le conseil de quartier a dégagé un budget supplémentaire pour la mise en œuvre du dernier projet de sécurité routière. En tout, 54 pancartes de plus ont été imprimées. Le président mentionne aussi que les discussions au sujet du Frigo-partage se poursuivent.

10. Période d'échanges : appel de projets en sécurité routière 2024

Les administrateurs devront soumettre leur projet de sécurité routière 2024 à l'automne. Durant les dernières années, le conseil de quartier a imaginé trois projets, tous en lien avec la sécurité des usagers des ruelles. Les administrateurs aimeraient maintenant développer un projet d'art public grâce auquel les citoyens pourront marquer le début et la fin de leur ruelle. Raymond Poirier ajoute que certains conseils de quartier veulent se rassembler pour créer une vidéo de sensibilisation à la sécurité routière.

Martin Claveau se demande si le conseil de quartier pourrait, par exemple, choisir d'illuminer les traverses piétonnes. Raymond Poirier explique que la Ville n'approuve pas les projets qui supposent l'installation de nouveaux aménagements. Anne Pelletier se renseignera quant à la faisabilité d'un tel projet. Gabrielle Chagnon-Roy a constaté que plusieurs automobilistes ne s'arrêtent pas à l'approche d'une traverse piétonne.

Martin Claveau a remarqué que les nombreuses entraves à la circulation engendrées par les travaux dans le Vieux-Limoilou rendent les automobilistes impatients. Il se demande si la Ville pourrait accroître la présence policière dans le quartier pour la durée de ces travaux.

Jason F. Ortmann se demande si les administrateurs pourraient choisir, en 2024, d'analyser les statistiques des radars installés par la Ville pour obtenir un portrait de la vitesse dans le Vieux-Limoilou. Rappelons que la municipalité n'analyse pas ces données, considérant les radars comme de simples outils de sensibilisation. Il présentera ce projet au conseil de quartier en octobre. Anne Pelletier se renseignera quant à la faisabilité d'un tel projet.

11. Présentation du déroulement de la soirée citoyenne sur la qualité de l'air du jeudi 28 septembre 19h au Domaine Maizerets

Raymond Poirier invite les administrateurs à assister à la soirée d'information du 28 septembre, qui portera sur le projet Limoil'Air. Lors de cette soirée, les citoyens pourront en apprendre davantage sur la démarche du projet et réfléchir, ensemble, à son avenir et aux actions à entreprendre. Différents experts assisteront à la rencontre.

12. Prise d'acte des rapports de suivi quant aux comités externes auxquels participe le conseil de quartier du Vieux-Limoilou

Gabrielle Chagnon-Roy mentionne que le Comité de gestion des matières résiduelles, qui a longtemps réfléchi à sa gouvernance, assistera à la présentation, lors de sa prochaine rencontre, des données issues des mesures prises en continu à l'incinérateur. Martin Claveau se demande si le projet de biométhanisation avance, et se traduit en bénéfices pour l'environnement. Il aimerait savoir si la production de déchets a diminué grâce à la récupération des matières organiques. Raymond Poirier, pour sa part, aimerait savoir si la Ville entend poursuivre l'amélioration de ses installations. Une citoyenne se demande si la municipalité dispose de pistes pour mettre à profit le digestat issu de la récupération des matières organiques. Elle s'interroge, en outre, quant à la qualité de ce digestat.

13. Période de suivis des résolutions en attente de réponse

À la résolution du conseil de quartier portant sur le nettoyage des rues, la Ville a répondu qu'elle nettoyait les rues de trois à cinq fois par année (à l'été, à l'automne ainsi qu'au printemps). Elle n'entend pas augmenter la cadenceⁱⁱⁱ. Le conseil de quartier tentera de démontrer à la Ville qu'elle devrait nettoyer les rues encore plus souvent.

À la résolution du conseil de quartier portant sur l'aménagement d'une piste cyclable sur la 4^e Avenue, la Ville a répondu qu'elle allait bel et bien aménager un corridor Vélocité entre Charlesbourg et Limoilou, mais qu'elle n'avait toujours pas officiellement sélectionné les rues que ce corridor allait emprunter^{iv}.

14. Fonctionnement du conseil de quartier

- Correspondances

Aucun suivi.

- Trésorerie

Le 20 septembre 2023, le solde du compte bancaire du conseil de quartier était de 12 764 \$.

- Paiements à venir

RÉSOLUTION 23-06-40 CONCERNANT LE PAIEMENT DE LA SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

SUR PROPOSITION DE MARTIN CLAVEAU, DÛMENT APPUYÉE PAR RAYMOND POIRIER, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration d'autoriser le paiement de 90 \$ à Jade Pelletier-Picard pour le secrétariat de rédaction de l'assemblée du conseil de quartier de septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- Registraire des entreprises et Loi 25

Jason F. Ortmann récoltera les renseignements personnels des administrateurs afin de mettre à jour le Registraire des entreprises.

15. Divers

- **Comité élargi sur la mobilité active sur l'axe Laurentienne**

Karim Chahine et Jason F. Ortmann représenteront le conseil de quartier au Comité élargi sur la mobilité active sur l'axe Laurentienne, qui sera piloté par le conseil de quartier de Vanier.

- **Marche exploratoire sur le sentiment de sérénité dans le Vieux-Limoilou**

Accès transports viables souhaite organiser, en collaboration avec le conseil de quartier, une marche exploratoire sur le sentiment de sérénité (sécurité physique) dans le Vieux-Limoilou. Un atelier participatif suivra la marche. Le comité explore actuellement différentes possibilités de parcours. Plusieurs lieux ont été ciblés, incluant le secteur des bretelles d'autoroute, le pourtour de la rivière Saint-Charles, le petit parc industriel, certaines ruelles, etc.

Le conseil de quartier pourrait organiser l'atelier participatif lors duquel les citoyens pourront cartographier les lieux qui leur semblent plus dangereux.

16. Levée de l'assemblée

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR MARJORIE RAMIREZ, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de lever l'assemblée à 21h25.

_____SIGNÉ

Raymond Poirier, Président

_____SIGNÉ

Jason F. Ortmann, Secrétaire

i RÉOLUTION 23-04-19 CONCERNANT LES ODEURS RÉCURRENTES DANS CERTAINS SECTEURS DU VIEUX-LIMOILOU

« Le mandat du CICEL est de réduire à la source les émissions de contaminants provenant de l'arrondissement La Cité-Limoilou et de mettre en place des mesures de mitigation appropriées et réalistes qui permettront de réduire la contamination dans l'air ambiant. L'enjeu de l'évènement qui a lieu à la fin mars/avril à la White Birch a été discuté lors de la dernière réunion, et la cause et la rectification du problème (déjà corrigé) a été expliquée au comité. Advenant d'autres épisodes problématiques, provenant de la White Birch ou d'une autre industrie, ils seront adressés dans le cadre des rencontres du CICEL. Toutefois, de façon générale, le comité agit davantage sur un partage des solutions techniques pour répondre aux enjeux des contaminants atmosphériques et non pas sur les odeurs (nuisance). Concernant la présence d'un élu sur le CICEL, la Ville de Québec a effectué une demande en ce sens auprès de la Direction régionale de la Santé publique. Ce sujet devrait apparaître à l'ordre du jour d'un prochain comité. Le MELFFP est l'instance qui a le plus de pouvoir pour travailler avec l'industrie afin de résoudre les enjeux de nuisances récurrents. Nous les savons bien informés de la situation et, selon ce qui nous a été confirmé, ils font les suivis des signalements qui lui sont adressés. Cependant, le MELCCFP demeure le mieux placé pour faire état des suivis qu'ils ont réalisés à ce sujet. L'entreprise WB dispose d'un certificat d'autorisation (CA) dûment délivré par le MELCCFP. La Ville de Québec peut difficilement distinguer les odeurs habituelles du processus industriel pour lequel l'entreprise détient les autorisations de celles qui se seraient produites à la suite de défaillances. Bien que l'article 5 du R.V.Q. 1006 du Règlement sur les nuisances permet d'intervenir sur la propagation d'une odeur nauséabonde d'une sortie de ventilation d'usage industriel, nous référons toujours les citoyens vers le ministère de l'Environnement, laquelle est l'autorité compétente, lorsque la conformité d'un certificat d'autorisation est questionnée et possiblement non respectée. »

ii RÉOLUTION CONCERNANT LA CONFUSION ENTRE LE 311 ET URGENCE ENVIRONNEMENT EN LIEN AVEC LES PLAINTES RELATIVES À LA QUALITÉ DE L'AIR

« Nous avons bien compris les défis mentionnés dans votre résolution datée du 18 avril 2023 concernant les plaintes liées à la qualité de l'air et autre nuisance entre le service 311 de la Ville de Québec et le service d'Urgence-Environnement du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Actuellement, la Ville de Québec oriente les citoyens vers l'instance qu'elle estime la mieux habilitée pour traiter leur requête, tout en veillant à fournir un service optimal dans le respect des responsabilités définies entre le ministère. Cependant, nous reconnaissons qu'il existe une diversité de cas qui peuvent rendre complexe la prise en charge des signalements citoyens. En effet, selon l'origine du problème, la responsabilité de le traiter peut incomber au ministère ou à la Ville. C'est pourquoi la Ville de Québec s'affaire à mieux outiller ses équipes

impliquées pour garantir une prise en charge plus claire et efficace, tant au niveau du service 311 que des unités administratives responsables du traitement des signalements. Comme souligné dans notre Plan d'action pour une saine qualité de l'air extérieur annoncé le 29 août 2023, la Ville de Québec est axée sur la gouvernance et la communication en matière de la qualité de l'air. Dans ce contexte, la Ville de Québec continue à collaborer avec le service Urgence-Environnement pour résoudre ce défi de communication entre nos deux organisations, qui touche notamment le processus de gestion des plaintes. Nous exprimons notre appréciation pour votre engagement en faveur de l'amélioration de la qualité de vie dans votre quartier. Cordialement »

iii **RÉSOLUTION 23-04-21 CONCERNANT LE NETTOYAGE DES RUES DANS LE QUARTIER VIEUX-LIMOILOU**

« La Ville de Québec fait le nettoyage des rues du Vieux-Limoilou de 3 à 5 fois / an dans le cadre du nettoyage printanier, estival et automnal (feuilles). Nous conservons le nombre de passages actuels et nous pouvons y repasser en cas de besoin particulier. »

iv **RÉSOLUTION CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LA 4E AVENUE**

« Comme annoncé à l'automne 2022, un corridor Vélo cité (CVC) est prévu entre Charlesbourg et Limoilou à partir de l'été 2024. Il est trop tôt pour confirmer exactement les rues empruntées, mais un lien cyclable structurant nord-sud sera aménagé. Si vous désirez obtenir plus d'informations sur les CVC, vous pouvez consulter la page web suivante : <https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/transport/mobilite-active/>»